

## Charte sur la publicité alimentaire : des engagements significatifs et inédits des professionnels de l'audiovisuel

Les acteurs de l'audiovisuel, représentés par les chaînes de télévisions, les auteurs et réalisateurs, les producteurs et distributeurs de programmes audiovisuels et les représentants de la publicité télévisée se félicitent de la signature hier au Ministère de la Santé et des Sports d'une charte destinée à « promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et publicités diffusés à la TV ».

Cet accord, négocié depuis plusieurs mois et signé conjointement par Mesdames les Ministres de la Santé et des Sports, Roselyne Bachelot-Narquin, et de la Culture et de la Communication, Christine Albanel, en présence du Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, Michel Boyon, traduit l'engagement responsable des professionnels de l'audiovisuel à participer à la lutte contre l'obésité infantile.

Cette charte vient renforcer de façon visible et efficace les efforts déjà consentis par les chaînes et récemment salués par le CSA, pour relayer les messages d'informations sanitaires et contribuer à cette politique collective de prévention et d'éducation indispensable.

Valable pour une durée de 5 ans et dans un cadre réglementaire et législatif stable, cette charte s'articule autour de 8 engagements très significatifs visant à :

- renforcer la démarche « qualité » de la publicité concernant le contenu des publicités alimentaires ;
- accorder aux messages sanitaires de l'INPES des négociations forfaitaires spécifiques de 60% toute l'année ;
- diffuser des programmes sur l'alimentation et l'activité physique d'une durée de 10h pour les chaînes généralistes privées avec une offre jeunesse, de 20 à 25h pour les chaînes généralistes publiques avec une offre jeunesse, et de 35 heures par an pour les chaînes « jeunesse » ;
- produire des programmes courts mettant en valeur les bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène de vie ;
  - o La diffusion de ces programmes sur l'ensemble des chaînes concernées représentera un volume annuel total compris entre 340 et 470 heures.
- promouvoir régulièrement le site [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)

Grâce à ces efforts supplémentaires auxquels se sont engagés volontairement les acteurs de l'audiovisuel et leurs partenaires (annonceurs, agences, ARPP), la lutte contre l'obésité infantile pourra jouir d'un partenariat renouvelé et conforté avec le média télévisuel dont le rôle positif dans la mise en œuvre d'une politique collective de nutrition santé doit être souligné.

Dans ce nouveau contexte, les signataires encouragent les députés à prendre connaissance avec intérêt des dispositions de cette charte et à réexaminer, à la lueur de ces nouveaux engagements, l'opportunité d'une suppression de la publicité alimentaire dans les émissions jeunesse.

Alors même que les études scientifiques et les expériences de prohibition menées dans plusieurs pays étrangers ne démontrent à ce jour aucune corrélation entre obésité et publicité télévisée, toute mesure d'interdiction serait de fait mal comprise. Les effets immédiats d'une interdiction seraient, d'une part, un report des dépenses des annonceurs vers le média Internet et tout autre supports promotionnels qui eux, ne sont soumis à aucun contrôle et, d'autre part, une destruction certaine de valeur culturelle et

économique pour les chaînes de télévision comme pour l'industrie de la création et de la production de dessins d'animation.

Ils invitent donc les parlementaires, comme les pouvoirs publics, à faire preuve de cohérence, en ne légiférant pas de manière brutale à l'heure où des engagements inédits, répondant aux préoccupations des députés, sont pris par la quasi-totalité des acteurs de l'audiovisuel.

## **CONTACTS PRESSE**

BOLLORE MEDIA : Elodie Le Rol – T. 01 46 96 48 93 - [e.lerol@direct8.net](mailto:e.lerol@direct8.net)

CANAL + - Laurence Gallot – T. 01 71 35 02 22 – [laurence.gallot@canal-plus.com](mailto:laurence.gallot@canal-plus.com)

GROUPE AB : Julia Bouilhaguet – T. 01 49 22 23 53 - [julia.bouilhaguet@groupe-ab.fr](mailto:julia.bouilhaguet@groupe-ab.fr)

LAGARDERE ACTIVE– Laurence Dupré – T. 01 47 23 16 84 – [laurence.dupre@lagardere-active.com](mailto:laurence.dupre@lagardere-active.com)

NRJ : Delphine Bourdet – T. 01 40 71 39 33 - [dbourdet@nrj.fr](mailto:dbourdet@nrj.fr)

M6 - Yann de Kersauson: T. 01 41 92 73 50 - [ydekersauson@M6.fr](mailto:ydekersauson@M6.fr)

SACD : Lise Hoëz – T. 01 40 23 45 11 – [lise.hoez@sacd.fr](mailto:lise.hoez@sacd.fr)

SNPTV : Stéphane Martin - T. 01 41 41 43 21 – [smartin@snptv.org](mailto:smartin@snptv.org)

SPFA : Stéphane Le Bars – T. 06 60 23 53 96– [spfa@wanadoo.fr](mailto:spfa@wanadoo.fr)

SPI : Juliette Prissard – T. 01 44 70 70 44 – [jprissard@lespi.org](mailto:jprissard@lespi.org)

TF1 : Jean-Michel Counillon – T. 01 41 41 22 67 – [jml@tf1.fr](mailto:jml@tf1.fr)

USPA : Jacques Peskine – T. 06 07 35 30 38 - [jacques@peskine.com](mailto:jacques@peskine.com)